



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 19 février 2021

Présents : QUINCEY Roland ; OULES Renaud ; TAILHAN Yves ; Patrick SALUCE ; Thibault LEBECEL ; Francis LACOSTE ; BEILLES Christian ; VIAENE Chantal ; Marcel ISIDOR ; Cédric ARNAUD ; Monique MARTI.

GARRIGOU Magali (Secrétaire de Mairie).

Absents : Néant

Secrétaire de séance : OULES Renaud

○ **1. Approbation du compte de gestion** :

Budget principal : Le compte de gestion élaboré par le Percepteur de Lézignan correspond au centime près avec le compte administratif de la commune. Le Maire demande aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget principal.

Délibération : Approuvé à l'unanimité

Budget eau et assainissement : Le compte de gestion élaboré par le Percepteur de Lézignan correspond au centime près avec le compte administratif de la commune. Le Maire demande aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget de l'eau et de l'assainissement.

Délibération : Approuvé à l'unanimité

○ **2. Vote du compte administratif** : Le Maire présente en détail les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la commune.

Le résultat des deux sections est égal à un excédent **de + 97 945.82€**.

Le Maire quitte la salle. Renaud OULES (1^{er} adjoint) fait voter le compte administratif du budget principal.

Délibération : Approuvé à l'unanimité

Le Maire présente en détail les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget de l'eau et de l'assainissement.

Le résultat des deux sections est égal à un excédent de **+ 10 975.07€**

Le Maire quitte la salle. Renaud OULES (1^{er} adjoint) fait voter le compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement.

Fin de séance à 19h30

A noter que la trésorerie de fin d'année 2020 est de 69 048.48€ au budget de l'eau et de 333 402.55€ au budget principal.

Délibération : Approuvé à l'unanimité

○ **3. Affectation du résultat :** Monsieur le Maire, après lecture de l'affectation de résultat du budget principal, demande aux membres du Conseil de la voter.

Délibération : Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire, après lecture de l'affectation de résultat du budget de l'eau et de l'assainissement, demande aux membres du Conseil de la voter.

Délibération : Approuvé à l'unanimité

○ **4. Achat de la parcelle AB 413 et projet de constructions de 2 habitations :**

Coût de la parcelle AB 413 25 000€ + 1 166.02€ de frais de notaire.

La proposition est de bâtir sur ce terrain 2 maisons de type T4, des devis sont en cours actuellement les propositions sont entre 110 000 et 125 000 € la maison.

Pour financer ce projet nous attendons également les propositions d'emprunts de plusieurs banques.

Réponses reçues à ce jour :

Simulation de la Caisse d'Epargne 250 000€ sur 15 ans = 4373.20€/trimestre - 20 ans = 3381.45€/trimestre

Simulation de la Banque Postale : 250 000€ sur 15 ans = 4166.67€/trimestre - 20 ans= 3125€ / trimestre

Délibération : Voix pour 10 - abstention 1

○ **5. Adoption du rapport 2020 établi par la commission d'évaluation des charges transférées :**

Le Maire, rappelle que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui ont institué la fiscalité unique doivent verser aux communes membres, ou recevoir des communes membres, une attribution de compensation égale au montant de la taxation professionnelle perçue par les communes l'année précédant la création de la Communauté de Communes, attribution qui est minorée des charges transférées qui sont assumées par la Communauté. Il revient à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) d'établir chaque année un rapport qui doit être approuvé par le Conseil Communautaire puis par les Conseils Municipaux des Communes membres.

Montant de l'attribution de compensation 2020 - 16 515€

Attribution de compensation définitive 2020 - 7 700€

Montant des charges transférées 2020 - 8815€

- Voirie 284€
- Tourisme 1 108€
- Enfance jeunesse 4 971€
- Urbanisme : 2 082€
- Action sociale : 370€

Fin de séance à 19h30

Délibération : Approuvé à l'unanimité

○ 6. Mise en œuvre et révision du Plan Communal de Sauvegarde à l'échelle du Bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu :

Suite à une réunion avec le SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières), le Maire expose aux conseillers qu'il est indispensable d'effectuer une mise à jour du PCS. Le Plan Communal de sauvegarde est de la compétence de la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population au regard des risques naturels et technologiques connus recensés dans le dossier départemental des risques majeurs, il doit être révisé a minima tous les 5 ans. Le coût total de cette révision est de 4032€ (à prévoir au budget 2021).

Délibération : Approuvé à l'unanimité

○ 7. Droit de préemption :

Le Maire demande aux conseillers de voter à bulletin secret pour la préemption des parcelles AB 149 et A 335 pour un montant de 9000€.

Délibération : voix pour 6 – voix contre 3 abstention 2

○ 8. Travaux en cours et à venir :

Concernant les travaux des inondations d'octobre 2018, COSTE TP doit terminer très prochainement. Pour clôturer cette opération il reste encore 18 760€ HT de travaux. Pour les travaux de l'église, nous sommes en attente des notifications des subventions.

○ 9. DIVERS :

Bibliothèque municipale

Madame MARTI, élue responsable de la bibliothèque communale demande s'il est possible de percevoir une subvention pour permettre d'acheter régulièrement des nouveautés via la librairie de Lagrasse (remise possible pour les collectivités), il est soulevé également l'idée de mettre en place un click and collect pour passer commande et être livré sur la commune. A noter que les prêts augmentent régulièrement. Le Maire propose de mettre à disposition un ordinateur pour faciliter le suivi et les commandes, en ce qui concerne l'ouverture des samedis, aucune demande pour le moment !

Béal communal

Prévoir une journée solidarité pour sa remise en état.

Journée pêche

La Fédération de pêche organise prochainement une journée « animation pêche » qui fera suite à un lâché de truites entre la Chaussée et le Brel pour les enfants à partir de 7 ans via le Foyer d'Education Populaire de Lagrasse. Pour cette organisation une participation d'environ 100€ est à prévoir, les conseillers sont tous favorables à cette dépense.

Traversée de l'agglomération à 30km/h

Suite à une rencontre avec la DTCM de Lagrassse, plusieurs propositions sont en cours, nous prendrons la décision prochainement (décaler les panneaux entrée sortie, faire une étude des passages, mettre des panneaux 30...).

Page Facebook : Remarque d'un élu sur la page Facebook de la commune qui n'est toujours pas active.